



MINI SALAIRES & COMPENSATIONS 2024

MINI SALAIRES 2024

→ **Applicable au 1^{er} janvier 2024 ***:

Classe d'emploi	Salaire minimum hiérarchique Mensuel / Annuel
MENSUELS	35h hebdomadaire
B3	1875 € / 24375 €
B4	1900 € / 24700 €
C5	1938 € / 25200 €
C6	2004 € / 26047 €
D7	2080 € / 27045 €
D8	2251 € / 29262 €
E9	2421 € / 31479 €
E10	2677 € / 34804 €

*La mise au **SMH mensuel applicable au 01/01/24** s'effectuera au 1^{er} juillet 2024 pour tous.

SMH = salaire minimum hiérarchique

SMH mensuel ~ ancien RMG (Référence Mensuelle de Gestion)

Classe d'emploi	Salaire minimum hiérarchique Mensuel / Annuel	
	forfaits avec réf. Horaire (37h)	forfaits en jours (214 jours)
CADRES		
F11 < 24 ans		3054 € / 39712 €
F11 > 24 ans et <27 ans		3300 € / 42900 €
F12 < 24 ans		3307 € / 43000 €
F12 > 24 ans et < 27 ans		3538 € / 46000 €
F11 > 27 ans	3187 € / 41427 €	3602 € / 46830 €
F12 > 27 ans	3363 € / 43721 €	3802 € / 49424 €
G13	3667 € / 47672 €	4145 € / 53890 €
G14	4020 € / 52260 €	4544 € / 59076 €
H15		5860 € / 76180 €
H16	Forfaits sans réf. horaire	7130 € / 92690 €
I17		NA / 105932 €
I18		NA / 122011 €

NA : non applicable

→ **Applicable au 1^{er} septembre 2024** :**

Classe d'emploi	Salaire minimum hiérarchique Mensuel / Annuel
MENSUELS	35h hebdomadaire
B3	1950 € / 25350 €
B4	1990 € / 25870 €
C5	2030 € / 26390 €
C6	2100 € / 27300 €
D7	2180 € / 28340 €
D8	2318 € / 30140 €
E9	2494 € / 32423 €
E10	2757 € / 35848 €

La mise au **SMH mensuel applicable au 01/09/24 s'effectuera à la prise de poste uniquement lors d'une embauche, d'une promotion ou d'un changement de durée du travail.

Classe d'emploi	Salaire minimum hiérarchique Mensuel / Annuel	
	forfaits avec réf. Horaire (37h)	forfaits en jours (214 jours)
CADRES		
F11 < 24 ans		3271 € / 42522 €
F11 > 24 ans et <27 ans		3516 € / 45710 €
F12 < 24 ans		3422 € / 44484 €
F12 > 24 ans et < 27 ans		3653 € / 47484 €
F11 > 27 ans	3378 € / 43912 €	3818 € / 49640 €
F12 > 27 ans	3464 € / 45033 €	3916 € / 50907 €
G13	3736 € / 48570 €	4223 € / 54905 €
G14	4066 € / 52858 €	4596 € / 59752 €
H15		5899 € / 76693 €
H16	Forfaits sans réf. horaire	7169 € / 93197 €
I17		NA / 105932 €
I18		NA / 122011 €

NA : non applicable

Nous contacter

UNSA AIRBUS DS TOULOUSE

31 rue des cosmonautes

31077 TOULOUSE CEDEX 4

unsa_tlse@airbus.com

05 31 96 97 00

<https://sites.google.com/airbus.com/unsa-ads/home>



MINI SALAIRES & COMPENSATIONS 2024

Mise au SMH annuel 2024 : une vérification sera effectuée en début 2025 sur l'ensemble des éléments de rémunération de l'année 2024 afin de s'assurer que le montant perçu (1) par le salarié soit supérieur ou égal au SMH annuel applicable au 1er septembre 2024 de la classe d'emploi d'appartenance. En cas de rémunération inférieure au SMH annuel, un "complément annuel de rémunération" sera assuré par le versement d'une indemnité différentielle sur le bulletin de paie du salarié avant fin mai 2025.

(1) L'assiette de comparaison prend en compte l'ensemble des éléments bruts de rémunération y compris les avantages en nature versés en contrepartie ou à l'occasion du travail, soit toutes les sommes brutes figurant sur le bulletin de paie et supportant les cotisations en vertu de la législation de la sécurité sociale à l'exception de la prime d'ancienneté, la part variable pour les emplois de classes F11 à H15 hors minimum garanti, les contreparties salariales liées à des organisations ou conditions particulières de travail mais non versées en contrepartie ou à l'occasion du travail (notamment les majorations de travail en équipes et les astreintes), les sommes issues de l'épargne salariale (prime de participation et d'intéressement), les primes d'invention.

COMPENSATIONS au 1er mars 2024

INDEMNITES D'ASTREINTE	
1) Par semaine complète (du lundi soir au lundi matin suivant)	318,45 €
2) Par nuit et/ou journée	
a) Nuit des 5 jours ouvrés (ex-ADS)	18,52 €
a bis) Nuit des 5 jours ouvrés (ex-GEO*)	19,22 €
b) Samedi : durée 24 heures	92,65 €
c) Dimanche : durée 24 heures	115,81 €
d) Par jour férié légal (24 heures)	115,81 €
e) Par nuit précédent un jour férié (du lundi au jeudi lorsqu'elle précède un jour férié légal)	37,07 €
f) Jour de fermeture collective	115,81 €
3) Supplément astreintes site (uniquement pour les samedis, dimanches, jours fériés ou jours de fermeture)	17,36 €
4) Supplément astreintes sur semaine complète (uniquement pour les samedis, dimanches, jours fériés ou jours de fermeture)	30,00 €

PRIMES DE VACATIONS	
Du lundi matin au vendredi soir	47,01 €
Samedi (hors 6ème vacation)	201,33 €
Samedi 6ème vacation	201,33 €
De nuit, du lundi au jeudi	111,84 €

TRAVAUX EXCEPTIONNELS	
Samedi (par 1/2 journée)	100,67 €
Dimanche, jour de pont, de fermeture, jour férié	201,33 €

ARRIVEES ET DEPARTS IMPOSES	
Sujétion pour arrivée imposée de 7h à 9h ou départ imposé à partir de 18h (ex-GEO*)	8,00 €

*ex-GEO : conservation d'avantages + favorables

PRIME D'ANCIENNETE 2024

Valeur du point ancienneté au 01/01/2024 : 7,5€ (7,6€ au 01/01/25)

- Calcul de la prime d'ancienneté des Mensuels: $7,5 \times 2,865 \times$ nombre d'années d'ancienneté
- Calcul de la prime d'ancienneté des Cadres: $7,5 \times 1,42 \times$ nombre d'années d'ancienneté

Pour tous, à partir de 3 ans d'ancienneté, plafonné à 20 ans, versée chaque mois.

UNSA, LE SYNDICAT DE VOS DROITS

Nous contacter

UNSA AIRBUS DS TOULOUSE

31 rue des cosmonautes

31077 TOULOUSE CEDEX 4

unsa_tlse@airbus.com

05 31 96 97 00

<https://sites.google.com/airbus.com/unsa-ads/home>

Avec l'UNSA,
je prends le pouvoir...

d'achat